



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2012-09-D-20-fr-3

Orig.

Rapport sur le Baccalauréat européen 2012

APPROUVE PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

En sa réunion des 3, 4 et 5 décembre 2012

Introduction	3
1. Organisation	3
1.1. Contrôle de la qualité	3
1.2. Inspecteurs responsables des différentes matières	4
1.3. Structure des épreuves	5
1.4. Organisation des épreuves écrites supplémentaires	5
1.5. Nombre d'étudiants inscrits à la session 2012 du Baccalauréat	6
1.6. Candidats à besoins spécifiques	6
1.7. Recours administratifs et contentieux	7
2. Analyse des résultats du Baccalauréat 2012	8
2.1. Participation aux examens par école et par section linguistique	8
2.2. Taux de réussite	10
2.3. Moyennes finales	12
2.4. La note préliminaire et la note finale	16
2.5. Décomposition des résultats finaux des cinq dernières années	17
2.6. Les choix les plus populaires aux épreuves écrites et orales	18
2.7. Etudiants sans section linguistique (SWALS)	18
2.8. Analyse des résultats de différentes matières	19

Annexes :

Annexe I – Résultats globaux du Baccalauréat européen 2012

Annexe II – Résultats du Baccalauréat européen 2012 par matière

Introduction

Au total, 1495 candidats provenant de 12 Ecoles européennes et d'une école agréée (*Scuola per l'Europa di Parma*) se sont inscrits à la 53^e session du Baccalauréat européen. Le Prof. Norbert Pachler (R-U) a été nommé Président du Jury.

Baccalauréat européen 2012 – participants

Nombre de candidats qui a passé le Baccalauréat	1489
Réussite	1450
Échec	39
Taux de réussite	97,4 %
Taux d'échec	2,6 %

Les moyennes obtenues au Baccalauréat européen 2012 sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Baccalauréat européen 2012 – moyennes

Moyenne globale pour la Note finale	77,2 %
Moyenne globale pour la Note préliminaire	78,3 %
Moyenne globale pour les épreuves écrites	74,3 %
Moyenne globale pour les épreuves orales	79,8 %

Afin de satisfaire les choix d'examens des étudiants pour la session du Baccalauréat 2012, 124 experts ont choisi 145 sujets d'examens principaux et 133 sujets de réserve, et ils ont produit 157 traductions. Chaque sujet d'examen était accompagné d'un modèle de réponses, de ses critères d'évaluation, ainsi que d'une grille et une échelle de notation. Cela nous fait un total de 450 « Bons à tirer » qui ont été délivrés par les inspecteurs secondaires.

Le présent rapport donnera un aperçu général des résultats du Baccalauréat européen 2012. Les données complètes figurent dans les annexes.

1. Organisation

1.1. Contrôle de la qualité

Les épreuves ont été organisées dans 13 écoles. Le contrôle de la qualité du Baccalauréat européen 2012 était assuré par la présence de 27 Vice-Présidents qui observaient l'organisation des épreuves écrites et orales, pendant au maximum quatre jours par centre d'examens.

1.2. Inspecteurs responsables des différentes matières

MATIÈRE	LANGUE	INSPECTEUR RESPONSABLE DE LA MATIÈRE
ART		Mme K. NILSSON (SE)
BIO		M. M. RIES (LU)
CHIMIE		M. M. RIES (LU)
ECO		Mme Z.I. SOFRONIEVA (BG)
GREC ANC.		Mme M. KALOGRIDOU (GR)
GÉO		Mme U. SOOMLAIS (EE)
HISTOIRE		Mme H. COELHO (PT)
LI	BG	Mme Z. I. SOFRONIEVA (BG)
	CS	Mme D. MUSILOVA (CZ)
	DA	M. L. DAMKJAER (DK)
	DE	M. W. SEXAUER (DE) & Mme K. M. ECKERSTORFER (AT)
	EL	Mme M. KALOGRIDOU (GR)
	EN	Mme S. WAREING (UK)
	ES	M. J. REDOMERO (ES)
	ET	Mme U. SOOMLAIS (EE)
	FI	Mme T. HUISMAN (FI)
	FR	M. D. WILLÉ (FR)
	HU	Mme Z. NYÍRŐ (HU)
	IT	M. F. RICCIARDELLI (IT)
	LT	Mme V. VALIUŠKEVIČIENĖ (LT)
	LV	M. N. VENŽEGA (LV)
	MT	M. J. PRECA (MT)
	NL	Mme I. WIJGH (NL)
	PL	M. K. LESZCZYŃSKI (PL)
	PT	Mme H. COELHO (PT)
	RO	Mme L. PREOTEASA (RO)
	SK	Mme J. HANDZELOVÁ (SK)
SL	Mme M. POZNANOVIČ-JEZERSEK (SI)	
SV	Mme K. NILSSON (SE)	
LII, LIII, LIV	DE	Mme K. M. ECKERSTORFER (AT) & M. W. SEXAUER (DE)
	EL	Mme M. KALOGRIDOU (GR)
	EN	Mme S. WAREING (UK) & Mme J. SUTTON (IE)
	ES	M. J. REDOMERO (ES)
	FR	M. D. WILLÉ (FR)
	GA	Mme J. SUTTON (IE)
	IT	M. F. RICCIARDELLI (IT)
	MT	M. J. PRECA (MT)
	NL	Mme I. WIJGH (NL)
	PT	Mme H. COELHO (PT)
SV	Mme K. NILSSON (SE)	
LATIN		M. D. WILLÉ (FR) & M. W. SEXAUER (DE)
MATHS		M. P. BRZAKALA (BE)
MUSIQUE		Mme I. WIJGH (NL)
PHILO		M. F. RICCIARDELLI (IT)
PHYSIQUE		M. P. BRZAKALA (BE)

1.3. Structure des épreuves

Chaque candidat s'est inscrit à cinq tests écrits et quatre tests oraux. Les épreuves pour 2012 étaient structurées comme suit :

5 épreuves écrites	LI – cours de base <u>ou</u> d'approfondissement
	LII – cours de base <u>ou</u> d'approfondissement
	Mathématiques – cours de 3 périodes ou de 5 périodes
	Deux options de 4 périodes
4 épreuves orales	LI – cours de base <u>ou</u> d'approfondissement
	LII – cours de base <u>ou</u> d'approfondissement
	2 matières choisies par l'étudiant parmi les matières obligatoires de 2 périodes et les options de 4 périodes ou
	Mathématiques Approfondissement (obligatoire pour les étudiants qui ont choisi ce cours).

1.4. Organisation des épreuves écrites supplémentaires

L'article 13 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen stipule que dans des cas particuliers, les élèves de dernière année des Écoles européennes peuvent s'inscrire à une épreuve supplémentaire du Baccalauréat portant sur une matière à option, qu'ils aient suivi ou non dans l'école le cours portant sur la matière en question.

L'admission à cette épreuve supplémentaire est accordée uniquement s'il est établi qu'un examen dans cette matière fait partie des conditions d'admission aux études supérieures que l'élève souhaite entreprendre.

En 2012, 21 élèves se sont inscrits à une épreuve écrite supplémentaire. La majorité de ces épreuves étaient de nature scientifique.

1.5. Nombre de candidats qui a passé la session 2012 du Baccalauréat

On trouvera le nombre de candidats qui a passé le Baccalauréat en 2012, classés par école et par section linguistique, au tableau suivant :

Section linguistique	AL	BE	Br I	Br II	Br III	CU	FR	KA	LU	MO	MU	PA	VA	Total
DA			4						15					19
DE	12		19	27	25	18	22	30	29	5	50		8	245
EL					30				13					43
EN	22	14	36	45	46	33	21	34	57	22	24	6	20	380
ES	21		14		39				19					93
FI				26					6					32
FR	11	4	58	50	61	15	11	13	61	12	6	1	21	324
HU			8											8
IT			23	23			9		16		15	15	27	128
NL		23		19	29				20	22	10		9	132
PL			6											6
PT				32					17					49
SV				14					16					30
Total	66	41	168	236	230	66	63	77	269	61	105	22	85	1489

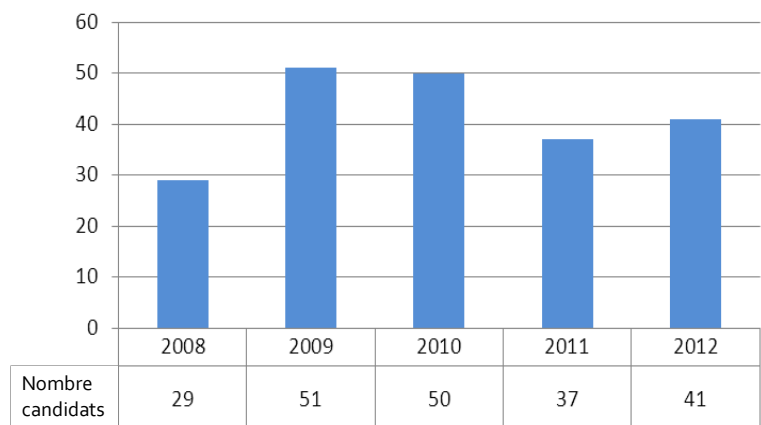
BG - Bulgare	ES - Espagnol	IT - Italien	PT - Portugais
CS - Tchèque	ET - Estonien	LT - Lituanien	RO - Roumain
DA - Danois	FI - Finnois	LV - Letton	SK - Slovaque
DE - Allemand	FR - Français	MT - Maltais	SL - Slovène
EL - Grec	GA - Irlandais	NL - Néerlandais	SV - Suédois
EN - Anglais	HU - Hongrois	PL - Polonais	

1.6. Candidats à besoins spécifiques

Conformément à l'article 1, paragraphe 1.3.2. du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen, les candidats à besoins éducatifs spécifiques peuvent introduire une demande par l'intermédiaire du Directeur de l'école.

Les écoles, faisant office de centres d'examens, ont adopté des mesures adéquates consistant essentiellement à augmenter la durée de l'examen pour 41 élèves à besoins spécifiques.

Le nombre de demandes de ce type au cours des cinq dernières années figure dans le tableau de droite.



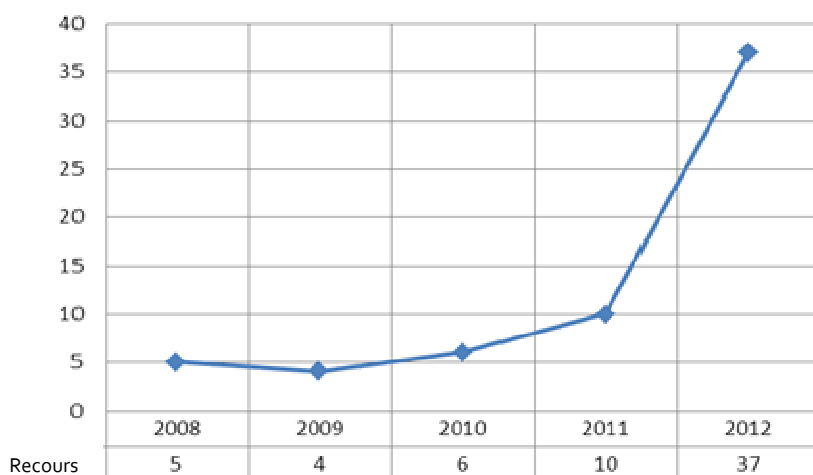
Les dispositions particulières octroyées sont généralement les suivantes : 10 minutes de temps supplémentaire par heure d'examen, 10 minutes de temps supplémentaire pour la préparation des examens oraux, l'utilisation d'un ordinateur sans correcteur orthographique, la présence d'un lecteur et la présence d'un scribe.

Des 41 élèves qui ont bénéficié de dispositions particulières, deux n'ont pas obtenu le Baccalauréat (taux d'échec de 4,9 %).

1.7. Recours administratifs et contentieux

Conformément à l'article 12 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen, un recours administratif peut être introduit auprès du Président du Jury du Baccalauréat.

Un recours ne peut porter que sur un vice de forme.



Selon l'article 12.2 de ce même Règlement d'application, « *Il y a vice de forme quand les dispositions prises par le Conseil supérieur et le Conseil d'inspection concernant le Baccalauréat européen ne sont pas respectées* ». En l'absence de vice de forme, les recours administratifs sont rejetés.

Le tableau de gauche indique le nombre de recours introduits au cours des cinq dernières années.

- **Recours administratifs**

Sur les 1489 candidats qui ont participé à la session d'examens 2012, 36 ont introduit (eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'un représentant légal) un recours administratif contre les résultats du Baccalauréat européen. Un appel collectif, signé par les étudiants ou leurs parents, s'ajoute à ceux-ci.

Parmi les étudiants concernés, 3 seulement n'avaient pas réussi le Baccalauréat. La grande majorité des recours ne visaient donc que la révision (à la hausse) de la note obtenue dans une matière (dans 31 cas, en Chimie) et partant, l'amélioration du résultat final du Baccalauréat. Cette demande visait à obtenir le niveau minimum requis par certaines Universités pour l'inscription des détenteurs du Baccalauréat européen dans la faculté de leur choix.

Des 36 recours introduits en 2012, aucun n'était fondé sur un vice de forme, et tous ont donc été rejetés par le Président du Jury du Baccalauréat.

- **Recours contentieux**

Les décisions administratives explicites ou implicites prises quant aux recours mentionnés à l'article 12 peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant la Chambre de recours, introduit par les représentants légaux de l'élève ou par l'élève directement concerné par la décision litigieuse.

Parmi les étudiants qui avaient introduit un recours contre la note obtenue à l'épreuve écrite de Chimie, 6 ont introduit un recours contentieux auprès de la Chambre de recours après le rejet de leur recours administratif.

2. Analyse des résultats du Baccalauréat 2012

2.1. Participation aux examens par école et par section linguistique

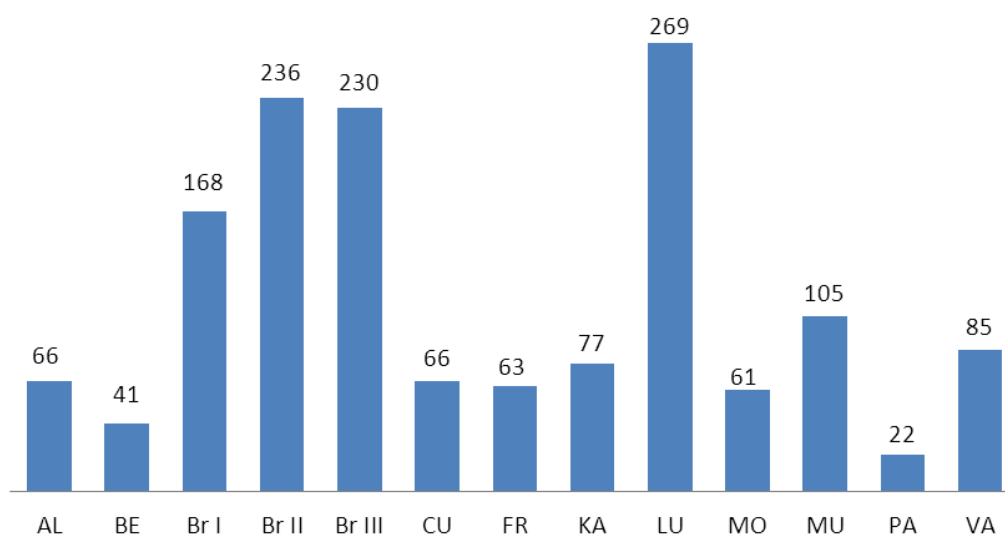
Des 1495 élèves inscrits au Baccalauréat au début de l'année scolaire 2011-2012, 1489 ont effectivement passé les examens, six élèves ayant abandonné leurs études en cours d'année.

Quinze candidats ont été en partie absents pour cause de maladie au cours des épreuves écrites et/ou orales en juin et ont dû passer des examens de remplacement en juin 2012.

Deux candidats absents même lors des examens de remplacement se sont vu proposer la participation à une session extraordinaire en septembre 2012.

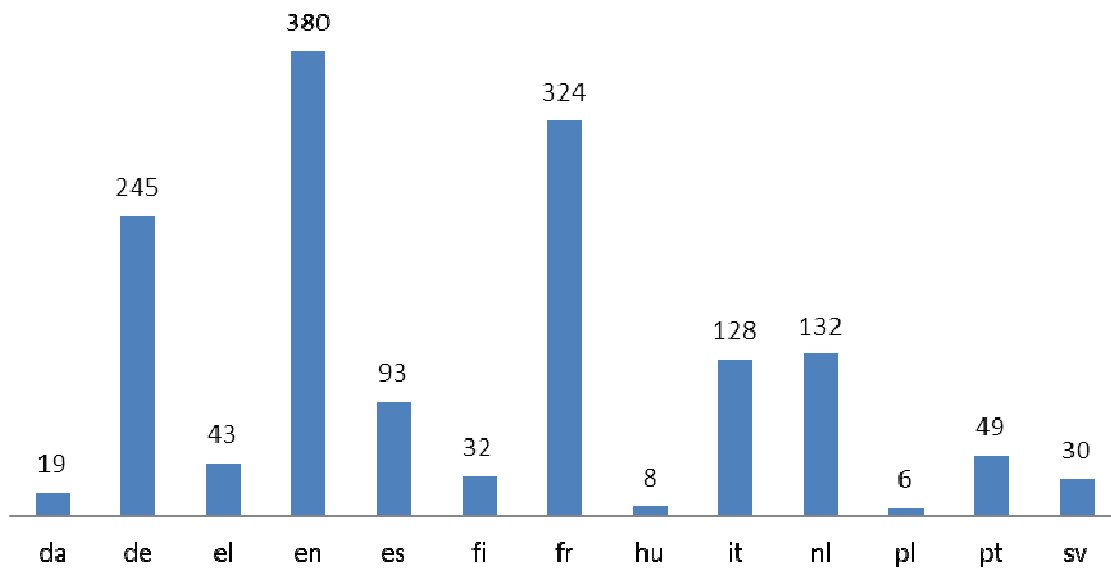
Le plus grand nombre de candidats au Baccalauréat provenait de l'École européenne de Luxembourg I (269).

Nombre de candidats par école

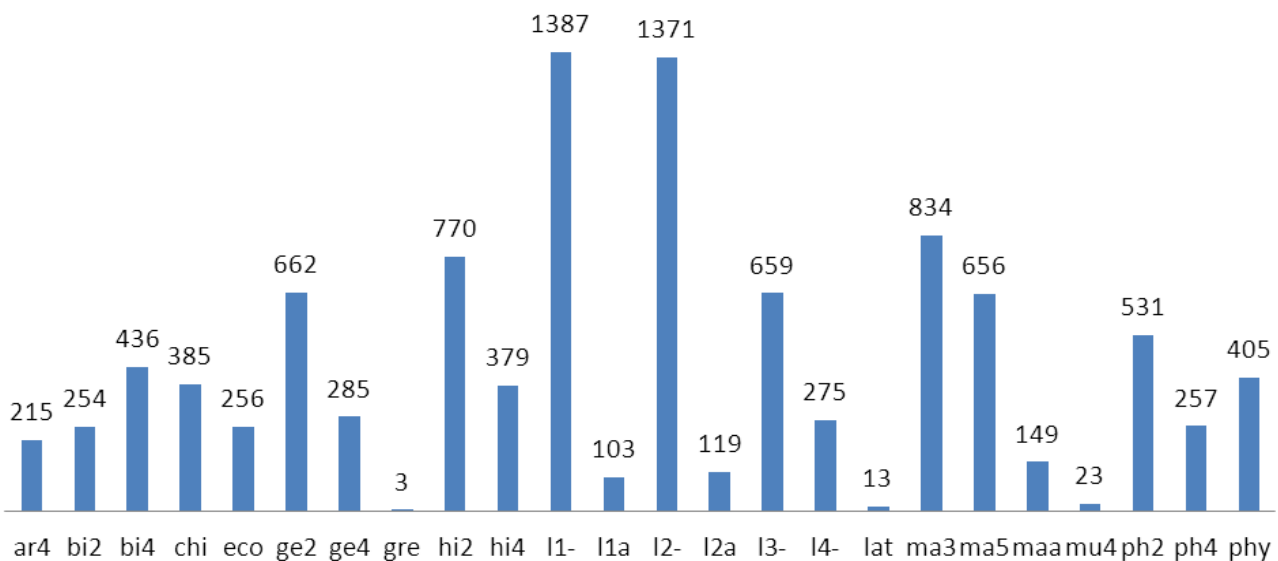


Le plus grand groupe était constitué par les candidats de la section linguistique de langue anglaise, avec 380 étudiants, suivi par les candidats des sections de langue française (324) et de langue allemande (245).

Nombre de candidats par section linguistique



Nombre de candidats par examen (écrits et oraux)

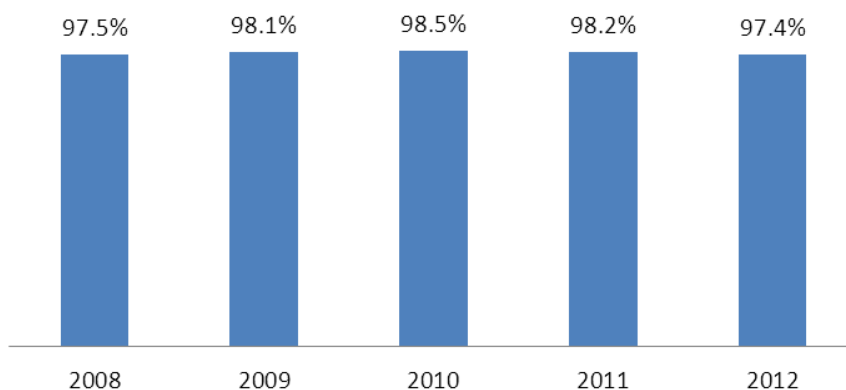


2.2. Taux de réussite

La comparaison sur cinq années des pourcentages de réussite indique que la situation est relativement stable.

	2008	2009	2010	2011	2012
AL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	97,0 %
BE	95,6 %	97,9 %	97,9 %	89,4 %	92,7 %
Br I	96,8 %	97,1 %	99,0 %	99,1 %	98,8 %
Br II	98,6 %	97,8 %	99,6 %	98,1 %	94,9 %
Br III	95,2 %	95,9 %	99,5 %	96,9 %	97,8 %
CU	100,0 %	100,0 %	98,3 %	96,3 %	100,0 %
FR	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
KA	96,1 %	100,0 %	95,9 %	97,5 %	97,4 %
LU	96,6 %	98,2 %	97,3 %	99,2 %	97,8 %
MO	100,0 %	96,6 %	100,0 %	95,4 %	95,1 %
MU	98,9 %	99,1 %	96,7 %	100,0 %	98,1 %
PA		100,0 %	100,0 %	100,0 %	90,9 %
VA	100,0 %	98,9 %	99,0 %	100,0 %	100,0 %
TOTAL	97,5 %	98,1 %	98,5 %	98,2 %	97,4 %

Taux de réussite 2008-2012



Le tableau suivant indique le pourcentage de réussite dans les différentes sections linguistiques. Cette année, le taux de réussite par section linguistique variait entre 89,8 % et 100 %.

Taux de réussite par section, BAC 2012

	Candidats	Réussite	Taux de réussite
DA	19	19	100,0 %
DE	245	240	98,0 %
EL	43	43	100,0 %
EN	380	375	98,7 %
ES	93	90	96,8 %
FI	32	32	100,0 %
FR	324	310	95,7 %
HU	8	8	100,0 %
IT	128	125	97,7 %
NL	132	128	97,0 %
PL	6	6	100,0 %
PT	49	44	89,8 %
SV	30	30	100,0 %
Total	1489	1450	97,4 %

Le tableau suivant indique le pourcentage de réussite dans les différentes écoles.

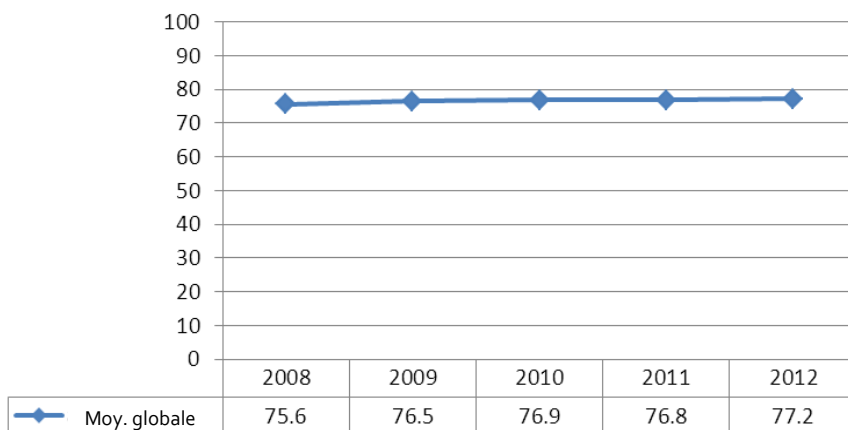
Taux de réussite par école, BAC 2012

	Candidats	Réussite	Taux de réussite
AL	66	64	97,0 %
BE	41	38	92,7 %
Br I	168	166	98,8 %
Br II	236	224	94,9 %
Br III	230	225	97,8 %
CU	66	66	100,0 %
FR	63	63	100,0 %
KA	77	75	97,4 %
LU	269	263	97,8 %
MO	61	58	95,1 %
MU	105	103	98,1 %
PA	22	20	90,9 %
VA	85	85	100,0 %
Total	1489	1450	97,4 %

2.3. Moyennes finales

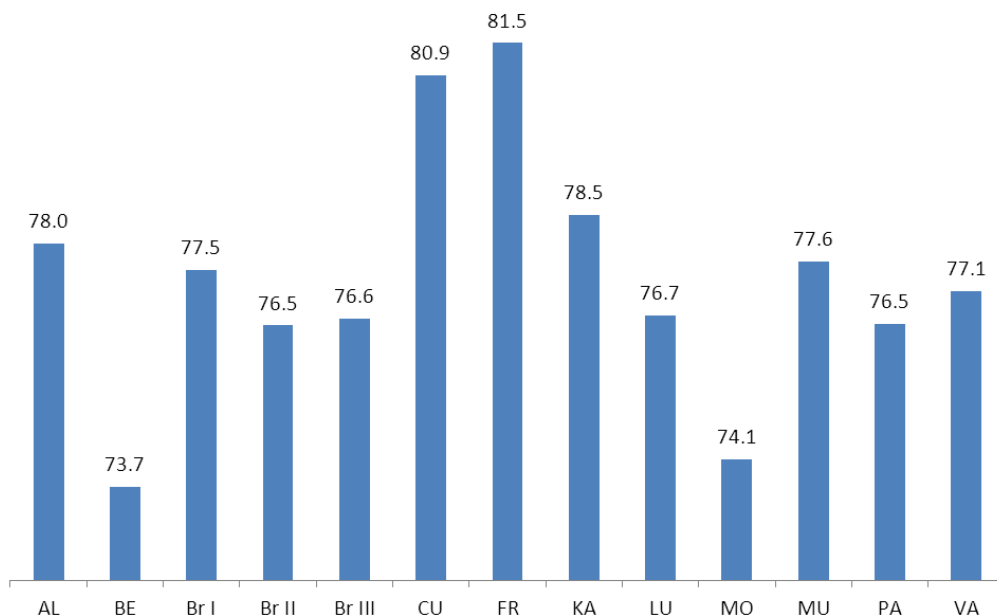
Pour tous les candidats qui étaient inscrits à la session 2012 du Baccalauréat, la moyenne des notes finales s'élevait à 77,2. La comparaison des moyennes des notes finales fait état d'une légère hausse ces cinq dernières années.

Moyenne globale des cinq dernières années



Les notes finales moyennes étaient comprises entre 73,7 et 81,5 selon les écoles.

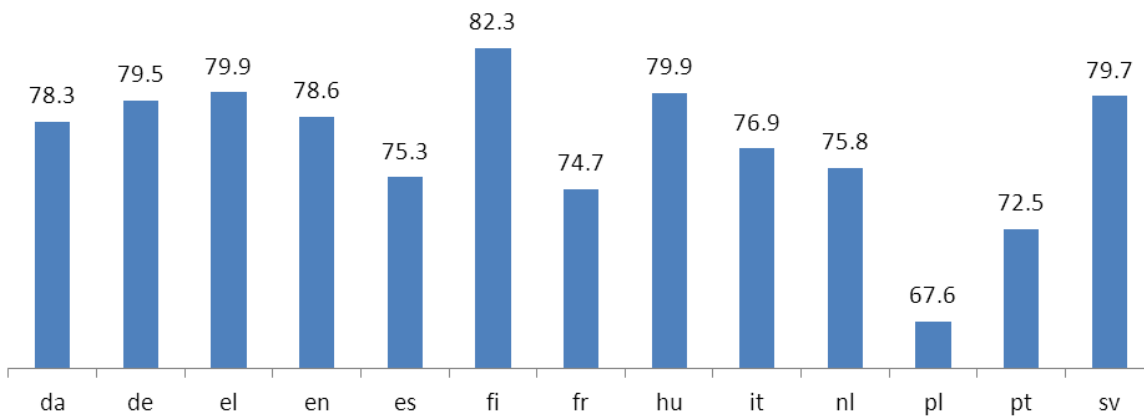
Note finale moyenne par école



2011/2012	AL	BE	Br I	Br II	Br III	CU	FR	KA	LU	MO	MU	PA	VA	Total
Nombre de candidats	66	41	168	236	230	66	63	77	269	61	105	22	85	1489

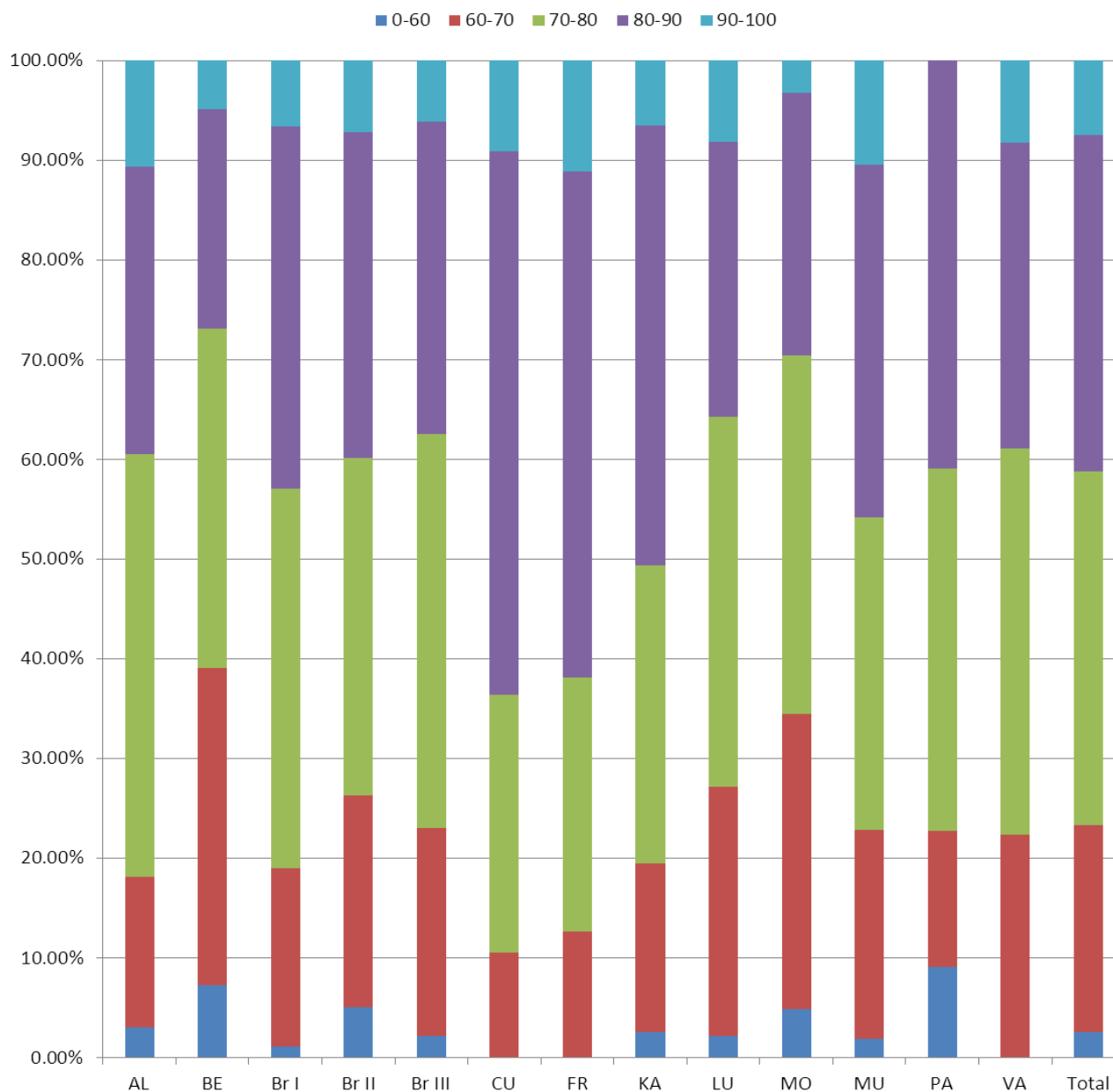
La note finale moyenne variait entre 67,6 et 82,3 selon la section linguistique, même si dans certaines sections le nombre de candidats pouvait rendre cette moyenne peu significative.

Note finale moyenne par section linguistique



2011/2012	DA	DE	EL	EN	ES	FI	FR	HU	IT	NL	PL	PT	SV	Total
Nombre de candidats	19	245	43	380	93	32	324	8	128	132	6	49	30	1489

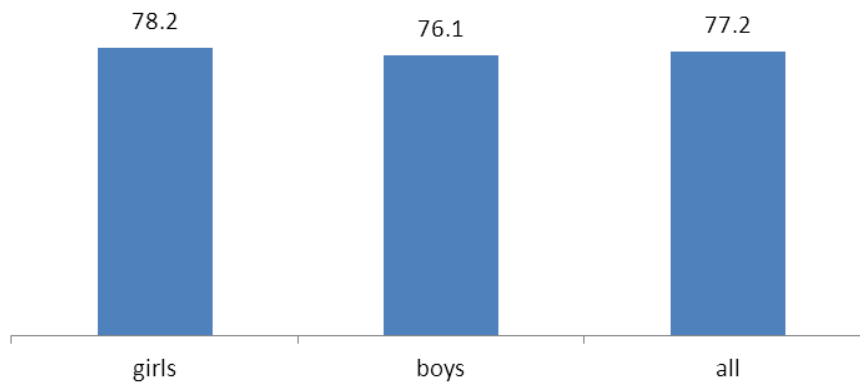
Le tableau suivant illustre la distribution de la note finale dans les différentes Ecoles européennes, par tranches de 10 % :



	AL	BE	Br I	Br II	Br III	CU	FR	KA	LU	MO	MU	PA	VA	Total
0-60	2	3	2	12	5			2	6	3	2	2		39
60-70	10	13	30	50	48	7	8	13	67	18	22	3	19	308
70-80	28	14	64	80	91	17	16	23	100	22	33	8	33	529
80-90	19	9	61	77	72	36	32	34	74	16	37	9	26	502
90-100	7	2	11	17	14	6	7	5	22	2	11	0	7	111

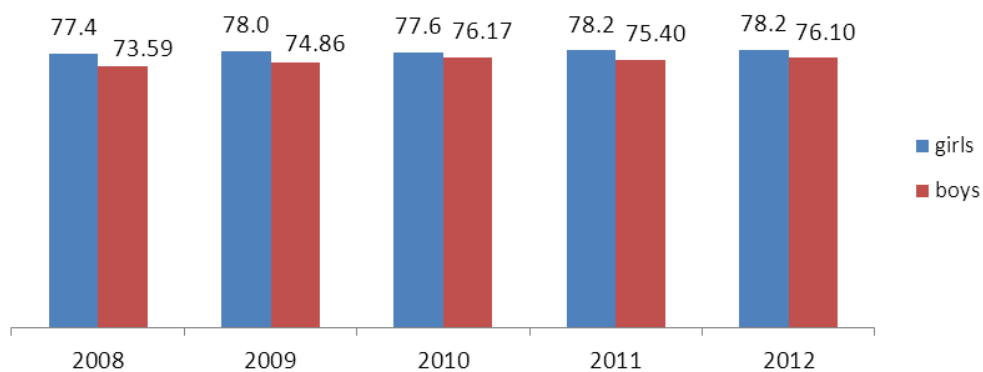
Comme d'habitude, nous constatons ici une différence significative entre les deux sexes.

Note finale moyenne par sexe



Voici une comparaison de la différence entre les deux sexes au cours des 5 dernières années.

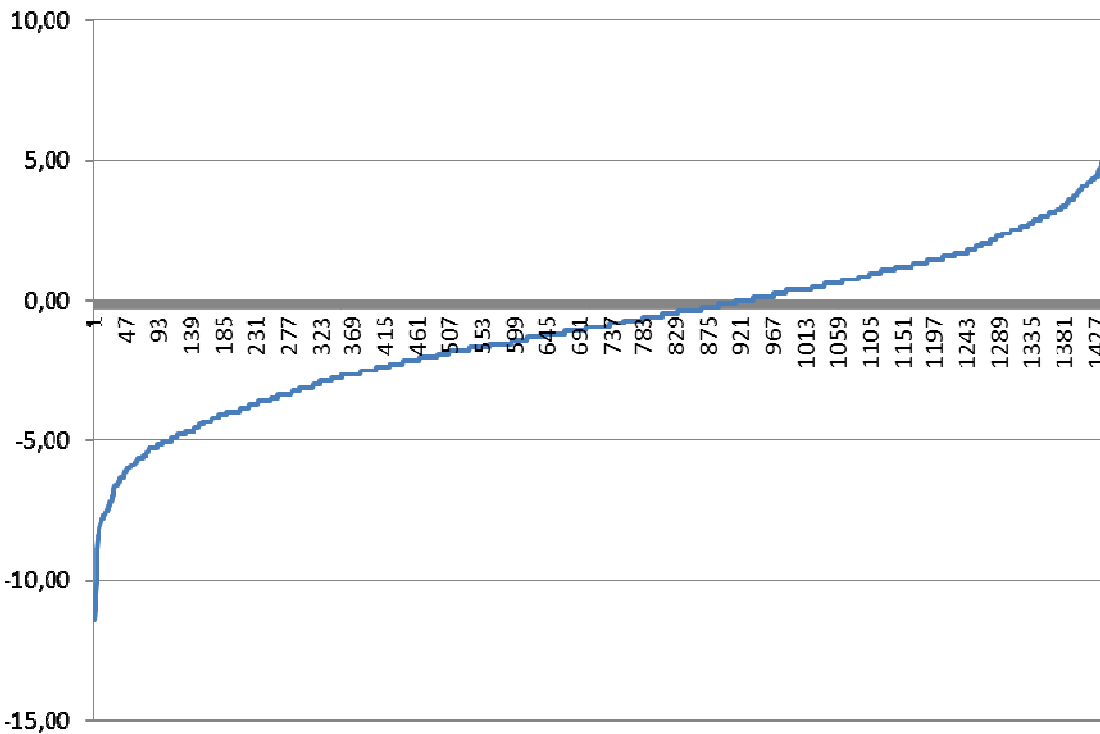
Note finale moyenne par sexe 2008-2012



2.4. La note préliminaire et la note finale

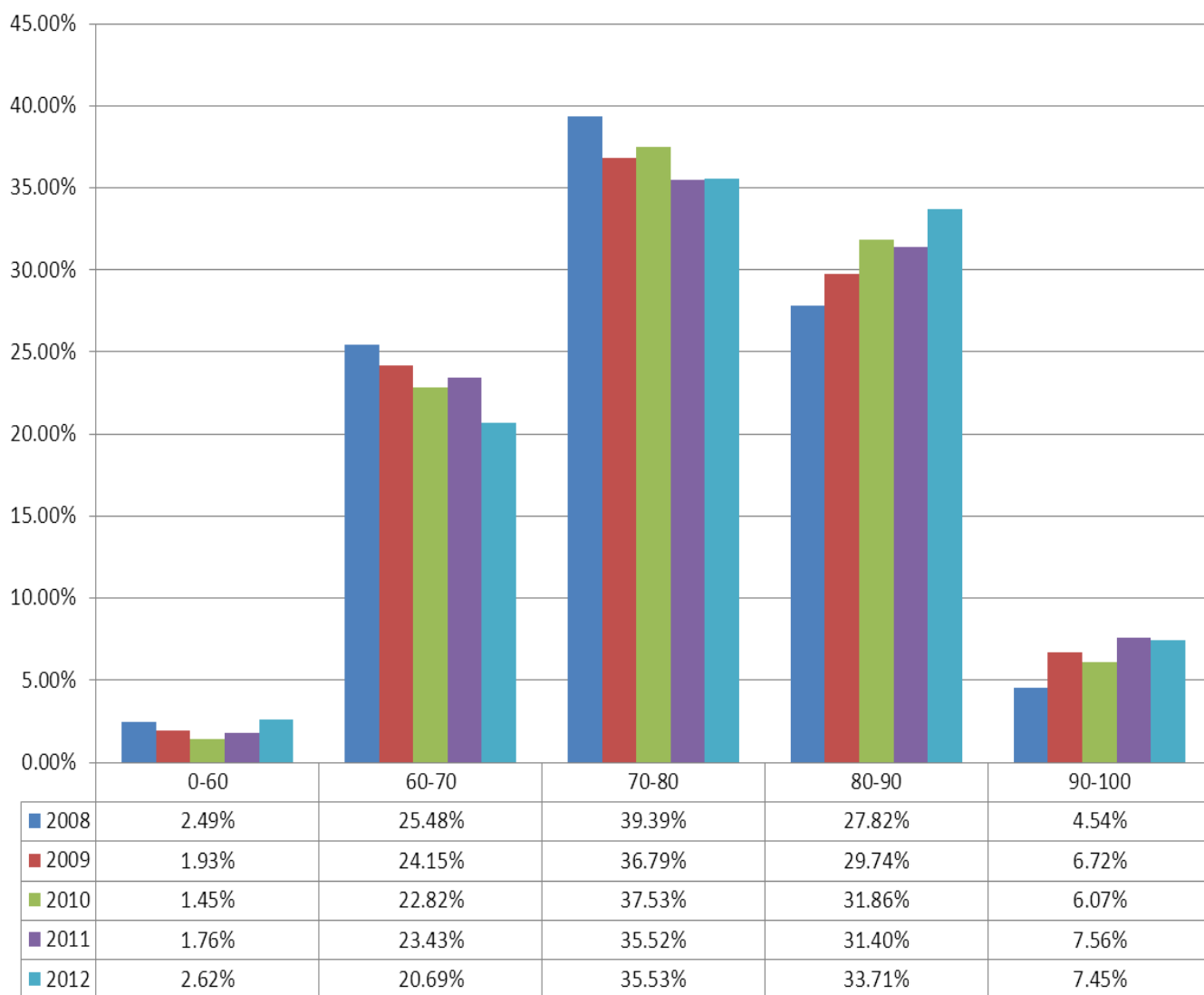
Le graphique ci-dessous illustre les différences entre la note finale et la note préliminaire pour tous les élèves qui ont obtenu le Baccalauréat. Une différence négative signifie que la note préliminaire est supérieure à la note finale, et vice-versa.

Les différences entre la note finale et la note préliminaire – Bac 2012



2.5. Décomposition des résultats finaux des cinq dernières années

L'aperçu des résultats de ces cinq dernières années montre une tendance progressive, bien que modérée, à l'amélioration des résultats globaux.



2.6. Les choix d'examen les plus populaires aux épreuves écrites et orales

Les cinq options les plus choisies pour les épreuves écrites cette année étaient : Langue III (Anglais LIII étant le choix le plus populaire, suivi de près par l'option Espagnol et ensuite l'option Français), Physique, Chimie, Biologie, et Histoire.

Options des épreuves écrites	Nombre de candidats BAC 2011	Pourcentage de candidats BAC 2011	Nombre de candidats BAC 2012	Pourcentage de candidats BAC 2012
LIII	544	37 %	494	33 %
PHYSIQUE	379	26 %	400	27 %
CHIMIE	356	24 %	372	25 %
BIOLOGIE	327	22 %	360	24 %
HISTOIRE	289	20 %	296	20 %

Les cinq options les plus choisies pour les épreuves orales étaient : Histoire 2 p., Géographie 2 p., Philosophie 2 p., Biologie 2 p. et Langue III.

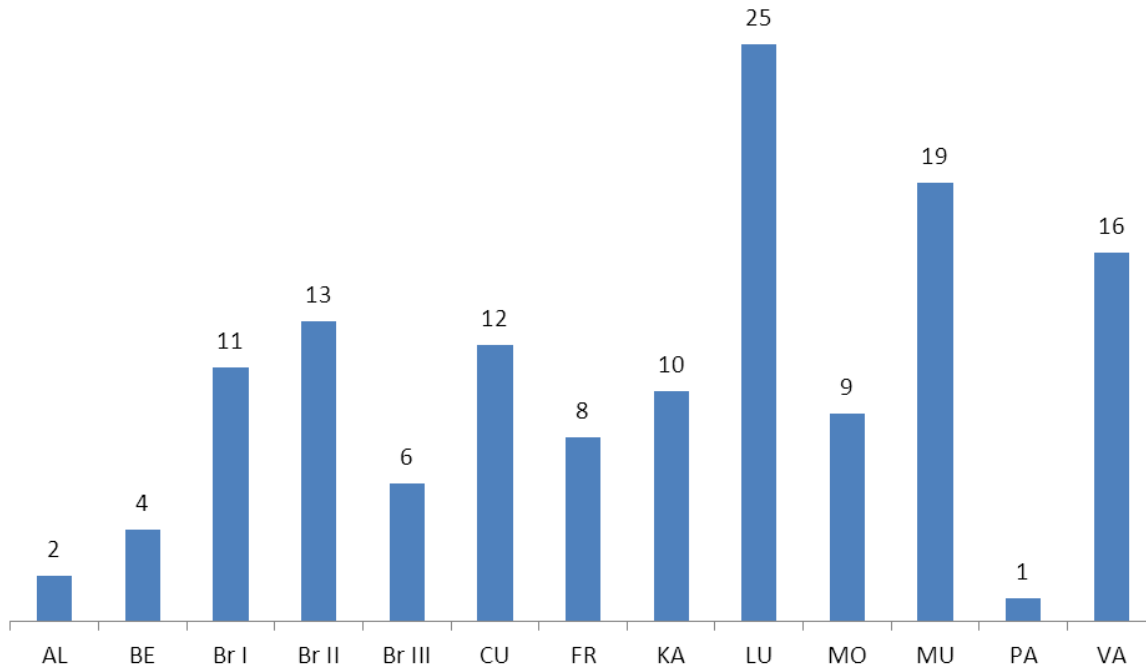
Options des épreuves orales	Nombre de candidats BAC 2011	Pourcentage de candidats BAC 2011	Nombre de candidats BAC 2012	Pourcentage de candidats BAC 2012
HISTOIRE 2 P.	717	48 %	770	52 %
GÉOGRAPHIE 2 P.	734	50 %	662	44 %
PHILOSOPHIE 2 P.	550	36 %	531	36 %
BIOLOGIE 2 P.	267	18 %	254	17 %
LIII	142	10 %	165	11 %

2.7. Étudiants sans section linguistique (SWALS)

Cette année, 136 « étudiants sans section linguistique » se sont inscrits à la session du Baccalauréat.

La note finale moyenne obtenue par les élèves SWALS cette année était de 78,6. Deux de ces candidats ont échoué (soit un taux d'échec de 1,4 %).

Nombre d'étudiants sans section linguistique



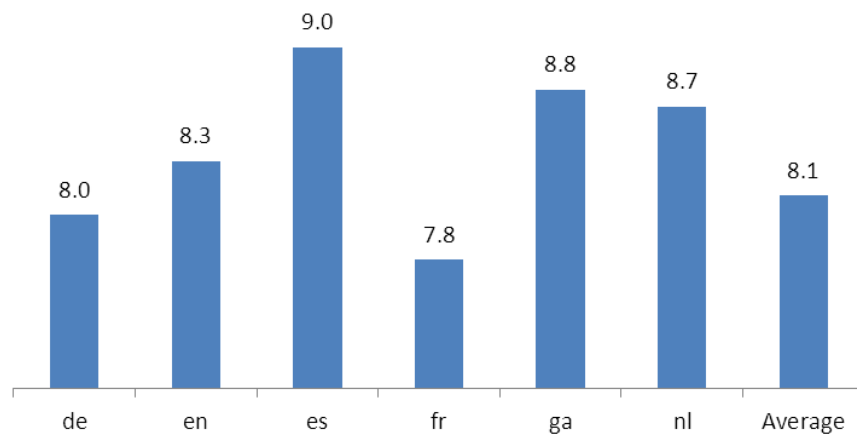
2.8. Analyse des résultats de différentes matières

Dans le système des Écoles européennes, certaines matières telles que la Géographie, l'Histoire et l'Économie sont enseignées dans une deuxième langue. Il nous semble ne pas y avoir de différences systématiques importantes entre les résultats dans les matières enseignées dans les différentes deuxièmes langues.

	DE	EN	FR	SWALS	Tous
GE2	7,1	7,6	7,5	7,5	7,5
GE4	7,2	6,9	7,1	6,6	7,0
HI2	7,8	7,8	7,7	8,0	7,8
HI4	7,3	7,7	7,5	7,5	7,6
ECO	6,4	7,2	6,8	6,8	7,1

La note finale moyenne pour la Langue II était de 8,1. En vertu des règlements applicables, les étudiants peuvent changer de Langue II en 6^e année. Cette année, des étudiants ont ainsi pu choisir l'espagnol, le néerlandais et l'irlandais comme Langue II. Il est un fait que leurs résultats sont nettement au-dessus de la moyenne globale, même si le nombre d'élèves est probablement trop réduit pour pouvoir en déduire des conclusions statistiquement fondées.

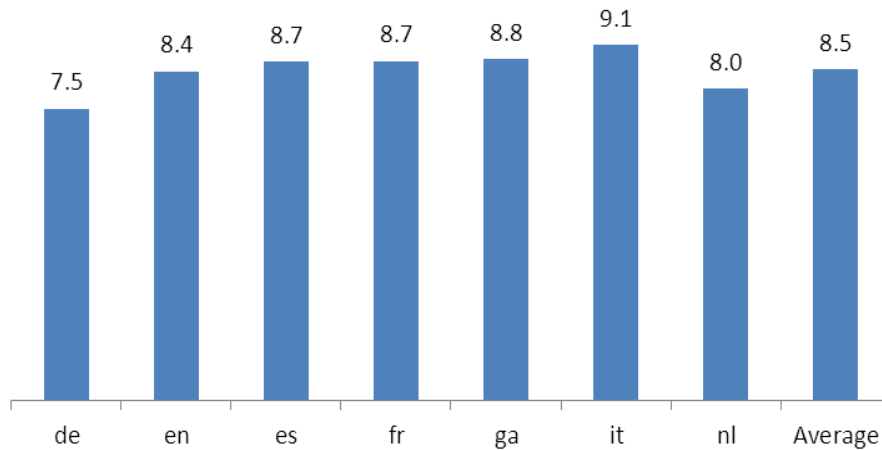
Note finale par LII



	DE	EN	ES	FR	GA	NL
Nombre d'élèves	204	870	13	397	1	5

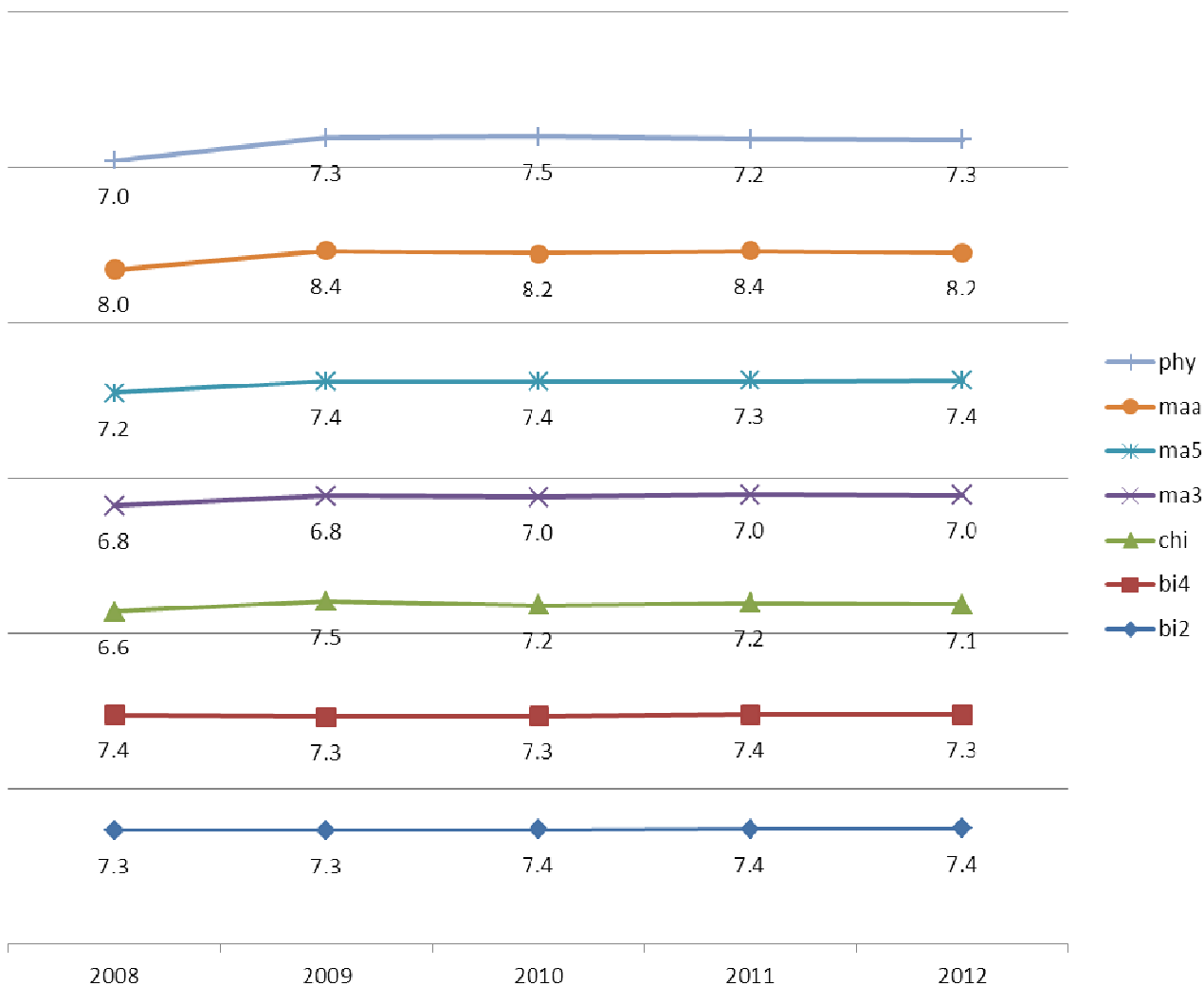
La Langue III reste l'une des épreuves les plus demandées, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Ce résultat montre l'importance de l'apprentissage des langues dans un système si complexe que celui des Écoles européennes et justifie le soutien et la mise en œuvre de ces valeurs.

Note finale par LIII



	DE	EN	ES	FR	GA	IT	NL
Nombre d'élèves	63	278	129	192	1	46	48

L'évolution de la note finale moyenne pour les cours scientifiques indiqués dans le graphique montre une substantielle stabilité des résultats dans ces matières.



- **L'examen du Baccalauréat en Éducation artistique**

Conformément aux dispositions mentionnées dans le nouveau programme entré en vigueur en septembre 2012 en 6^e année, pour la première fois cette année l'examen pratique d'Éducation artistique a suivi une nouvelle organisation.

L'examen consistait en deux parties : une préparation et un examen final.

Cette tâche faisait clairement référence au thème choisi pour cette année scolaire et pouvait consister en un texte donné (de fiction ou non) et/ou des images visuelles et/ou des objets à utiliser comme point de départ pour l'œuvre personnelle et créative du candidat.

Le candidat disposait d'une période de préparation contrôlée d'une semaine (quatre cours normaux) avant la date fixée pour l'examen.

Le thème était donné au candidat au cours de la première de ces quatre périodes normales. Le temps de préparation à l'école était supervisé par le professeur d'Éducation artistique. Toutes les feuilles de papier utilisées avaient reçu le cachet officiel de l'école au préalable et étaient conservées dans le local d'Éducation artistique.

Pendant cette période de préparation, le candidat pouvait développer ses idées en réponse au thème de l'examen. Le candidat pouvait effectuer des recherches supplémentaires au cours de son temps libre, par ex. chercher des dessins, des photographies, visiter des bibliothèques, des musées, surfer sur Internet, mais les résultats de ces recherches ne pouvaient pas être apportés en classe.

Au cours de ces quatre périodes de cours normales, l'étudiant devait présenter une sélection d'études provenant des recherches qu'il avait effectuées. Il pouvait y avoir des références visuelles, des croquis ou d'autres médias qu'il avait utilisés.

L'examen final consistait en une période de cinq heures (300 minutes) au cours de laquelle l'étudiant commençait et terminait une œuvre finale soit en 2D, soit en 3D, soit multimédia. L'œuvre finale était exécutée le jour de l'examen. Toute feuille de papier ou tout autre matériel utilisé à l'examen était donné le jour même.

L'étudiant pouvait accéder à son travail préparatoire pendant l'examen final, et ces travaux de recherche étaient soumis à la fin de l'examen avec l'œuvre achevée et le commentaire écrit.

Les écoles avaient reçu des instructions relatives au déroulement du nouvel examen pratique d'Éducation artistique en temps voulu.

215 candidats de 13 écoles différentes ont présenté un examen pratique en Éducation artistique.

Aucun problème n'a été constaté dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions, même si certaines écoles nous ont fait savoir que la nouvelle procédure pourrait être un peu modifiée afin de la simplifier.

- **L'examen du Baccalauréat en Mathématiques**

Une nouvelle méthode d'enseignement des Mathématiques a été mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2011-2012, faisant appel à de nouveaux programmes.

Un certain nombre d'autres modifications significatives coïncidaient avec l'utilisation de nouveaux programmes :

- 1) les élèves utilisaient pour la première fois l'outil technologique
- 2) pour la toute première fois, l'examen était divisé en deux parties : une avec utilisation de l'outil technologique, et une autre sans
- 3) pour la toute première fois, le sujet ne proposait pas de question au choix : les élèves devaient répondre à toutes les questions

L'évaluation des examens écrits, menée dans le respect intégral du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen, a révélé une baisse généralisée des notes obtenues en Mathématiques par rapport à la moyenne des résultats obtenus dans cette matière au cours des cinq années scolaires précédentes.

Moyennes

	2007	2008	2009	2010	2011
Maths 3	6,85	6,84	6,75	6,97	6,96
Maths 5	7,35	7,21	7,38	7,45	7,34

De nombreux parents et étudiants ont fait part de difficultés particulièrement importantes au cours des examens d'évaluation.

Cette question avait été débattue lors de la réunion du Conseil d'inspection secondaire de juin 2012, au cours de laquelle Monsieur Kivinen, Secrétaire général, le Professeur Pachler, Président du Jury du Baccalauréat européen 2012, et Madame Wareing, Présidente du Conseil d'inspection, ont reçu mandat de surveiller de près la correction des épreuves écrites de Mathématiques 3 et 5 périodes et de prendre les mesures nécessaires afin de garantir à chaque candidat, sans exception, une note équitable pour son examen de Mathématiques.

Dans ce contexte, le Professeur Norbert Pachler, Président du Jury du Baccalauréat européen 2012, a confié au Dr Cathy Smith de l'Institut de l'éducation à l'Université de Londres la mission d'émettre un avis sur la pertinence des épreuves écrites élaborées en relation avec la nouvelle méthode d'enseignement des Mathématiques.

D'après le rapport produit par le Dr Smith le 29 juin 2012, bien que les épreuves écrites fussent adaptées à leur finalité et correspondisent aux nouveaux programmes de Mathématiques, il y avait une différence significative entre le nombre de sujets à aborder cette année et les années précédentes. L'analyse quantitative ayant fait état d'une baisse globale des performances, il est recommandé que les résultats soient standardisés par l'application systématique d'une pondération aux notes obtenues, afin de tenir compte de la nature récente de la modification de la méthode d'enseignement utilisée dans cette discipline.

Sur la base du pouvoir accordé au Président du Jury d'assurer le contrôle qualité de l'organisation du Baccalauréat et de se prononcer sur les questions litigieuses (auquel il est fait référence à l'article 5.1 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen), il a donc été décidé que toutes les notes obtenues pour le cours de Mathématiques 3 périodes seraient augmentées de 1,3 points et que toutes les notes obtenues pour le cours de Mathématiques 5 périodes seraient augmentées de 1,4 points (étant entendu que si la note finale obtenue dépassait 10, elle serait arrondie à cette note).

Les résultats qui ont été communiqués conformément à l'article 7 du Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen comprenaient donc les notes de Mathématiques obtenues après application de l'augmentation mentionnée au paragraphe précédent.

Il a entre autres été décidé d'accorder à tous les candidats qui en faisaient la demande la possibilité de passer une épreuve de réserve de Mathématiques en septembre.

Il convient de noter que les résultats globaux des dix dernières sessions du Baccalauréat européen figurent aux Annexes I et II.